



Appel à candidatures

Mission d'appui artistique au sein de l'ALEFPA

Proposition d'une résidence-mission lancée en direction d'un artiste de **tout domaine d'expression artistique** interrogeant la notion du **corps** au bénéfice des publics et des professionnels de l'ALEFPA, sur la période de mars à mai 2018.

Date limite de dépôt de candidatures :

15 décembre 2017

Qu'est-ce qu'une mission d'appui artistique (Mi. A.A.) ?

La mission d'appui artistique est initiée à des fins de démocratisation culturelle et plus particulièrement d'éducation artistique et culturelle.

Elle est appelée à venir soutenir tout un réseau de professionnels ayant en charge ou la responsabilité de personnes en situation de handicap, pour mener à bien des actions de pratiques artistiques et culturelles. Elle est essentiellement destinée à fédérer un tel réseau autour d'une présence artistique, en l'invitant à s'approprier cette dernière, collectivement et durablement, puis à en démultiplier les apports auprès de son public de référence.

Elle prend la forme d'une résidence-mission, c'est-à-dire d'une pleine présence d'un artiste, au cours de laquelle une intense diffusion de son œuvre déjà accomplie est envisagée.

Le réseau plus particulièrement concerné ici, est celui que constitue les équipes éducatives de l'ALEFPA¹ accompagnant des publics en situation de handicap.

La résidence-mission :

Pour l'artiste-résident(e), il s'agit de s'engager dans une démarche de démocratisation culturelle donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime, ainsi que les processus de création qu'il met en œuvre (réflexions, expérimentations, réalisations).

Une résidence-mission ne se confond nullement avec une résidence de création puisqu'il n'y a ni enjeu de production, ni commande d'œuvre. De nature clairement artistique, la résidence-mission s'appuie sur des formes d'intervention ou d'action très variées, différenciant toutefois des traditionnels ateliers de pratique artistique régis par un tout autre type de cahier des charges et aux finalités différentes.

Elle se décline en 2 phases :

1/ Rencontres avec l'ensemble des professionnels de l'ITEP Jacques Pauly de Cambrai et du CMPP de Lille.²

Prévues en début de résidence et pouvant revêtir des formes très variées, elles permettront à l'ensemble des professionnels d'appréhender avec l'artiste-résident(e) la manière, sensible et inventive, dont ils aimeraient faire percevoir sa présence ainsi que celle de son œuvre aux publics qu'ils accompagnent.

C'est à l'occasion de cette première phase que commence à s'élaborer conjointement ce que l'on appellera un geste artistique, tout en identifiant plus précisément le contexte d'exercice des professionnels associés et ses différents degrés d'implication possible.

2/ Réalisation d'actions à mener en direction de leurs publics de référence.

Ces actions, gestes artistiques, sont issues de la démarche artistique propre à l'artiste-résident(e) et destinées à en favoriser la familiarisation ou la proximité.

Elles permettront au plus grand nombre d'acquérir une expérience originale et sensible de son processus de création. Les gestes artistiques peuvent être, selon le cas, participatifs ou pas, spectaculaires ou modestes, jouant de l'effet de surprise ou, au contraire, très annoncés, etc.

Ils pourront se déployer aussi bien au sein d'une unité, d'un service, que dans des espaces communs, afin d'allier des temps de rencontres et d'échanges spécifiques et d'autres plus transversaux.

¹ Association Laïque pour l'Éducation, la Formation, la Prévention et l'Autonomie

² ITEP : institut thérapeutique éducatif et pédagogique / CMPP : centre médico-psycho-pédagogique

La résidence-mission repose sur :

- **une intense action de diffusion de l'œuvre existante.** Les établissements concernés s'engagent à faciliter la réalisation de toutes formes et modes de monstration imaginés, en lieu dédié ou non.
- **quelques actions de médiation** facilitant ou prolongeant l'appropriation des œuvres présentées et privilégiant les échanges inter-personnes, interservices, intergénérationnels. Ces actions sont pensées, si possible, comme pouvant être démultipliées de par l'implication particulière des professionnels du médico-social.
- **quelques actions de pratiques artistiques collectives ou participatives** dont la finalité ne peut-être la réalisation de productions lourdes et pérennes. L'enjeu étant avant tout celui d'un questionnement, via une pratique active, quant au statut de l'art dans l'espace public ou dans l'espace professionnel.

Objet et enjeux

Avec le soutien de la DRAC et de l'ARS Hauts-de-France, dans le cadre du programme Culture-Santé, l'ALEFPA souhaite expérimenter une MiAA au sein de l'ITEP Jacques Pauly de Cambrai et du CMPP de Lille.

Les enjeux de cette présence artistique sont de :

- enrichir les accompagnements et habitudes des usagers et des professionnels par l'ouverture à des univers artistiques ;
- inclure socialement des jeunes en situation de handicap en s'ouvrant à l'art et la culture ;
- expérimenter, au travers de gestes artistiques, un ressenti du corps et des émotions qui le traversent ;
- revaloriser l'image du corps et ses représentations intimes comme sociétales ;
- donner aux équipes éducatives, thérapeutiques et pédagogiques de nouveaux outils d'appréhension de leur métier ;
- faire découvrir aux professionnels de nouvelles techniques artistiques ;
- motiver les équipes professionnelles en faisant phosphorer la cohésion d'équipe ;
- fédérer des acteurs locaux sur un même projet pour des dynamiques de construction collective.

Il est donc recherché, via cette proposition, un artiste professionnel de **tout domaine artistique**, dont la démarche, inscrite dans le champ de la création contemporaine, est régulièrement traversée par la question du **corps**.

Cette thématique a été imaginée dans le prolongement du colloque organisé par l'ALEFPA à Lille en février 2017 sur le thème du « corps capacitaire ». Ce nouveau thème permet d'aborder autant de questions autour des discriminations, de l'accessibilité, du handicap, des capacités, de l'altérité, du vivre ensemble et du faire ensemble. Ces questions rejoignent les valeurs intrinsèques de l'association et peuvent être des pistes de travail dans le cadre de la résidence d'artiste :

- *Comment le corps peut être investi par les jeunes pour devenir un moyen thérapeutique permettant de re-narcissiser des usagers en quête de reconnaissance ?*
- *L'art est-il un support à l'origine d'une possible revalorisation d'un corps meurtri par une histoire, atteint parfois d'obésité par des traitements médicamenteux ?*
- *Prendre soin de son corps, c'est s'attacher à une réalité que les jeunes veulent parfois fuir. L'art, la culture peuvent-ils être des moyens détournés de prendre conscience de ses potentialités ?*
- *L'adolescence vient surajouter un mal-être déjà palpable. Quels sont les recours à une possible réhabilitation du corps par l'art et la culture ?*

Eléments organisationnels et financiers

La durée de la résidence-mission est de **12 semaines consécutives à temps plein**, à situer dans la période comprise entre **mars et mai 2018**. Par exception, elle pourra néanmoins être segmentée si besoin et selon l'activité des établissements d'accueil.

Des temps de coordination sont prévus afin d'accompagner l'artiste-résident dans la découverte des lieux, de veiller aux bonnes conditions de son séjour et de son travail et d'organiser techniquement la résidence-mission.

Afin de piloter et de suivre la résidence sur la période identifiée, sont désignés :

- un comité de pilotage ;
- un coordinateur général ;
- un référent opérationnel désigné au sein de chaque structure d'accueil qui constitue l'instance de référence de l'artiste et assure le rôle d'interface avec l'ensemble des professionnels.

Leur composition est précisée en **annexe**.

Le budget maximal disponible pour cette MiAA (salarial de l'artiste - toutes taxes, charges et cotisations comprises) est de **12 000 €**. Ce budget a été rendu possible grâce à une subvention émanant de l'Agence régionale de santé et de la Direction régionale des affaires culturelles.

L'artiste retenu est autonome en matière de déplacement. Il est de préférence, détenteur d'un permis de conduire en cours de validité et dispose d'un véhicule personnel. Il maîtrise l'usage oral de la langue française.

Une partie des frais annexes liés à la mission (déplacements spécifiques éventuels, déplacements entre les établissements d'accueil, repas, petit matériel et consommables) peut être pris en charge par l'ALEFPA sur accord explicite préalable de cette dernière, le cas échéant dans le cadre d'une convention.

Contexte

Présentation de l'association gestionnaire :

L'ALEFPA gère plus de 137 établissements, services et lieux d'accueil dans 16 départements de France métropolitaine et d'Outre-mer. Elle structure son action dans un cadre régional au plus près des besoins locaux.

La direction générale coordonne, pilote et anime un réseau diversifié d'institutions : maisons d'enfants à caractère social, établissements de soutien et d'aide par le travail, instituts médico-éducatifs, instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques, centres médico psycho pédagogiques, foyers d'hébergement, accompagnement à domicile, services de soins de suite et de réadaptation, etc. La richesse de son cœur de métier reflète son souci permanent de s'adapter aux besoins, aux spécificités locales et aux politiques publiques.

Les établissements concernés par le projet :

- **L'ITEP Jacques Pauly de Cambrai** accueille des jeunes présentant des difficultés psychologiques dont la manifestation principale se traduit par des Troubles de la Conduite et du Comportement. Les soins apportés touchent 3 domaines : le thérapeutique, l'éducatif et le pédagogique. L'ITEP reçoit 37 enfants âgés de 6 à 18 ans.

- **Le CMPP de Lille** pratique le diagnostic et le traitement ambulatoire des enfants et adolescents en difficultés psychologiques, dont l'inadaptation est liée à des troubles neuropsychiques ou comportementaux pouvant bénéficier d'une prise en charge adaptée par une équipe pluridisciplinaire sous autorité médicale.

Les corps de métiers concernés sont les éducateurs spécialisés, les enseignants spécialisés, les psychomotriciens, les pédopsychiatres, les infirmiers, les psychologues, les secrétaires, les surveillants de nuit, les maitresses de maison, les chauffeurs.

Une fiche de présentation détaillée de ces établissements est fournie en **annexe**.

Candidature

Pour faire acte de candidature dans le cas où cette proposition vous intéresse, il vous suffit d'adresser avant le 15 décembre 2018 :

- une lettre de motivation faisant état d'une bonne compréhension du présent cahier des charges ;
- un curriculum vitae ;
- un dossier artistique ;
- un extrait de casier judiciaire (volet 3) - *spécifique au contexte d'intervention liée à l'enfance et à la petite enfance.*

Ces éléments sont à transmettre en format PDF par mail (n'excédant pas 10 Mo) aux adresses suivantes : nicole.lopez@alefpa.asso.fr ; et ars-hdf-culture-sante@ars.sante.fr. Merci de préciser dans l'objet du mail : MIAA ALEFPA / Nom – Prénom du candidat

La commission de sélection, composée des membres du comité de pilotage, sera en mesure d'annoncer le nom de l'artiste retenu le 19 janvier 2018.

Annexes

Composition du comité de pilotage

- Nathanaëlle Debouzie - directrice territoriale Hauts-de-France de l'ALEFPA ;
- Nicole Lopez - directrice de l'ITEP Jacques Pauly de Cambrai ;
- Julien Debril - directeur du CMPP de Lille ;
- Guillaume Logez - directeur Réseau Lillois ;
- Nicolas Lemaitre - moniteur éducateur à l'ITEP Jacques Pauly de Cambrai ;
- Kim Flinois - enseignante spécialisée à l'ITEP Jacques Pauly de Cambrai ;
- Loïc Ducatillion - moniteur éducateur à l'ITEP Jacques Pauly de Cambrai ;
- Maïté Moulin - monitrice éducatrice à l'ITEP Jacques Pauly de Cambrai ;
- *En tant que membres invités : Claire Gouelleu, chargée de mission DRAC/ARS Hauts-de-France et Audrey Ardouin, son adjointe.*

Le coordinateur général

- Julien Debril – directeur du CMPP de Lille ;

Les référents opérationnels

- Nicolas Lemaitre - moniteur éducateur à l'ITEP Jacques Pauly de Cambrai ;
- Vincent Bourrez - éducateur spécialisé Réseau Lillois ;
- Julien Debril - directeur du CMPP de Lille ;
- Sylvie Hereng - secrétaire de direction du CMPP de Lille
- Sylvie Debarge - médecin directeur du CMPP de Lille.

Présentation des établissements



ITEP/SESSAD Jacques Pauly



Etablissement Médico-Social pour enfants et adolescents présentant des troubles psychiques
Nord 59

Coordonnées

Adresse : 17, rue de Normandie
59400 Cambrai

Téléphone : 03 27 83 63 04

Fax : 03 27 72 77 37

E-mail : Itep.jpauly@alefpa.asso.fr

Le Dispositif ITEP/SESSAD Jacques PAULY de CAMBRAI a ouvert ses portes le lundi 6 octobre 2014. Il propose divers types d'accompagnement, à savoir :

- 19 places en Internat de semaine
- 8 places en semi-internat
- 3 places en séquentiel
- 7 places en SESSAD

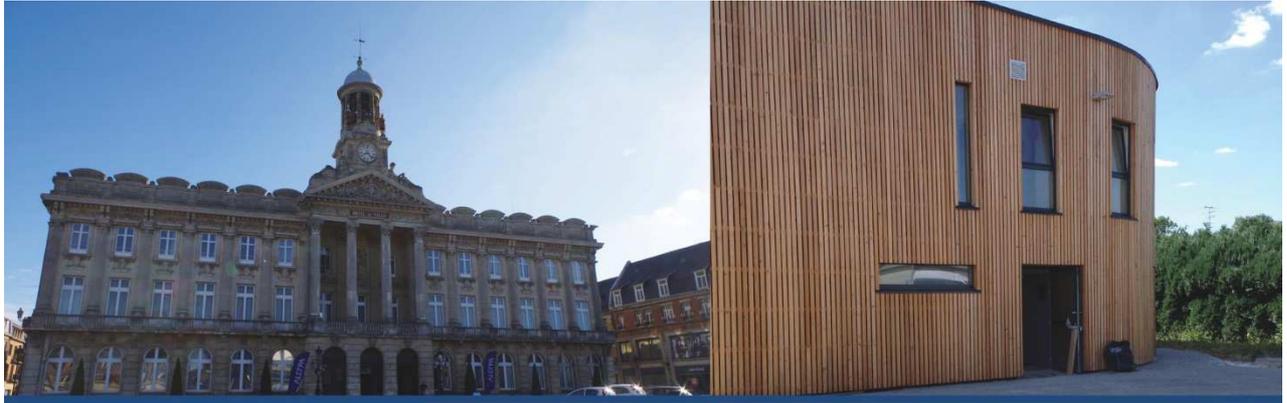
Il accueille un public mixte de 6 à 18 ans présentant des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement, perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages. Ces enfants et adolescents se trouvent, malgré des potentialités intellectuelles et cognitives préservées, engagés dans un processus handicapant, qui nécessite le recours à des actions conjuguées et à un accompagnement personnalisé.

Un triple accompagnement leur est alors proposé, organisé par un Projet Personnalisé d'Accompagnement :

- Thérapeutique (Equipe composée de : pédopsychiatre, infirmier, psychologue, psychomotricien, orthophoniste)
- Educatif (Equipe d'Educateurs spécialisés, sportif, technique...)
- Pédagogique (2 enseignantes spécialisées)

Le Dispositif est ouvert du lundi au vendredi (210 jours par an).





Public accueilli :

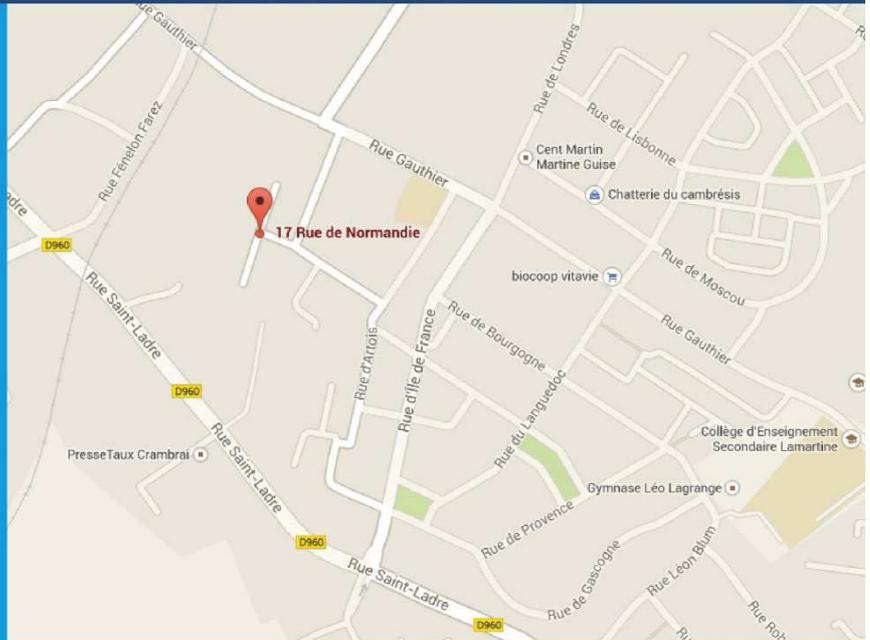
Enfants et adolescent de 6 à 18 ans

Capacité d'accueil :

37 places

Type de prise en charge :

Internat de semaine
Semi-internat
Accueil séquentiel
SESSAD



Direction Générale

Centre Vauban
Bâtiment Lille
199-201 Rue Colbert
BP 72 - 59003 LILLE Cedex

03 28 38 09 40
contact@alefpa.asso.fr



Association Laïque et entreprise du secteur de l' économie sociale et solidaire, l' Association Laïque pour l'Éducation, la Formation, la Prévention et l'Autonomie (ALEFPA) a été créée en 1959 et est reconnue d'utilité publique depuis 1973.

Notre action et notre raison d'être sont placées au service des enfants et des adultes en difficultés sociales ou en situation de handicap. Nous sommes toujours en recherche permanente de la meilleure intégration scolaire, sociale et professionnelle, pour que ces personnes que nous accueillons ne subissent pas leur vie mais puissent la maîtriser dans la dignité au sein d'une société d' appartenance citoyenne. L'accompagnement personnalisé de chacun est le cœur de métier de l' ALEFPA.

L'association est à l'écoute des besoins des publics et des territoires dans chaque département et région par l'action de ses comités d'orientations stratégiques et de ses administrateurs locaux. Elle anticipe les besoins et apporte des solutions innovantes. Son savoir-faire est reconnu au sein des Ministères concernés.

Mais elle n' évolue pas seule et s'allie avec des partenaires publics, associatifs et privés au niveau local et national.

LE C.M.P.P. DECROLY 1

Propose de recevoir, avec leur famille, les enfants et les adolescents présentant des difficultés d'ordre psycho-affectif dans le domaine :

- o De la communication et de la relation
- o du langage oral et écrit
- o scolaire
- o de la psychomotricité
- o des questions sociales

Le Directeur
Monsieur Julien DEBRIL

Le Médecin Directeur
Madame Sylvie DEBARGE

Des thérapies adaptées peuvent être proposées par l'équipe composée de :

- o Psychothérapeutes :
Médecins et Psychologues
- o Orthophonistes
- o Psychopédagogue
- o Psychomotriciennes
- o Assistante de Service Social

Le Personnel du C.M.P.P. est tenu au secret médical et professionnel.

Les consultations sont prises en charge à 100 % par les organismes d'Assurance Maladie.

Le CMPP DECROLY 1 est agréé pour recevoir des enfants et des adolescents de 0 à 20 ans avec leur famille, quel que soit leur lieu de domicile.

CONSULTATIONS SUR RENDEZ-VOUS

Prise de rendez-vous par la famille

auprès du secrétariat

03.20.10.70.03

Le CMPP est ouvert sans interruption Du Lundi au Vendredi

Lundi	8h00	à	18h30
Mardi	8h00	à	19h30
Mercredi	8h00	à	18h30
Jeudi	8h00	à	17h00
Vendredi	8h00	à	19h00

C'est aussi

L'Antenne de Lille Sud-Est du CMPP
Au 51 Boulevard de Strasbourg
Angle de la rue Henri Nogueres 7
59000 LILLE



Et la consultation décentralisée du CMPP
Au 4 Rue Sadi Carnot
59790 RONCHIN



Le CMPP DECROLY 1
47/49 Rue de Bourgogne
59000 LILLE



Le C.M.P.P. DECROLY 1
A été créé en 1964 par l'ALEFPA

Association Laïque pour
l'Éducation, la Formation,
la Prévention et l'Autonomie

Centre Vauban - Bâtiment LILLE
199/201 Rue Colbert - BP 72
59000 LILLE
Association Loi 1901
Reconnue d'Utilité Publique

09.2017



Centre
Médico
Psych
Pédagogique

DECROLY 1
47/49 Rue de Bourgogne
59000 LILLE

TEL : 03.20.54.82.58
03.20.54.47.77
FAX : 03.20.57.56.95